



Le 12 mai 2023, à Limoges

Objet : absences non remplacées/formation/*direction d'école

Madame l'Inspectrice d'Académie,

Nous venons ici vous alerter sur les absences non remplacées qui dégradent quotidiennement les conditions de travail des personnels, le fonctionnement des écoles et les conditions de scolarisation des élèves. Quotidiennement, les personnels doivent faire face au non remplacement d'enseignants absents. Les élèves sont répartis dans les autres classes de l'école sans pouvoir nécessairement anticiper la préparation de classe. C'est toute l'école qui est alors bousculée dans son fonctionnement, empêchée de fonctionner.

Cette situation devient structurelle, tout au long de l'année et n'est plus liée à des pics épidémiques. Elle trouve une explication dans le choix politique de maintenir un volume de formation à public désigné que le département n'a pas les moyens de financer.

Ainsi, vous faites le choix de privilégier la formation continue institutionnelle au détriment de la continuité du Service Public et de la garantie de la présence quotidienne d'un enseignant dans chaque classe du département :

- **Pour les directeurs et directrices d'école** : vous remplacez donc depuis l'année dernière 2 jours par an les directrices et directeurs d'école en prévision d'une formation en dehors du temps scolaire et souvent en distanciel. **Ce, alors même que vous ne garantissez pas à tous les directeurs et toutes les directrices les décharges statutaires qui leur sont dues.** Cette procédure ampute mécaniquement le potentiel de remplacement du département de près de 500 jours par an... Soit autant d'absences non remplacées qui pourraient être évitées. Au-delà des conséquences de ce choix sur le fonctionnement du Service Public, ce procédé est une véritable attaque au statut des professeur.e.s des écoles puisqu'il conduit à annualiser des heures hebdomadaires qui ne peuvent statutairement pas l'être. En effet, **le Décret n° 2008-775 du 30 juillet 2008 relatif aux obligations de service des personnels enseignants du premier degré définit clairement les obligations de service des professeur.e.s des écoles et ne prévoit pas d'annualisation de tout ou partie des 24 heures hebdomadaires devant élèves.**

- **Pour la formation dite « en constellation »** mise en œuvre par le Ministre Blanquer : pour répondre à la commande ministérielle sans avoir les moyens de remplacement calibrés pour le faire, vous privilégiez les remplacements liés à ces formations. Sur le terrain, les personnels vivent des situations ubuesques ! Ainsi, une école peut subir des absences non remplacées répétées et dans la durée et voir arriver plusieurs remplaçants le jour suivant pour assurer les séances de « formation en constellation ». **Comment expliquer aux familles que l'enseignant.e de leur enfant ne peut être remplacé.e lorsqu'il/elle est malade mais que tous les enseignants peuvent l'être le lendemain pour une formation ?**

A la CGT Educ'Action, au SE-UNSA, au SNUDI-FO, nous sommes particulièrement attachés à garantir à tous les agent.e.s un large accès à une formation continue de qualité qui répond aux besoins identifiés par les personnels eux-mêmes.

Cependant, la formation continue des uns ne peut conduire à une dégradation continue et structurelle des conditions de travail de tous.

Pour la CGT Educ'Action, le SE-UNSA, le SGEN-CFDT et le SNUDI-FO, il y a urgence à recruter les personnels à la hauteur des besoins, au niveau départemental comme national. Les 11 suppressions de poste pour le 1^{er} degré dans notre département est un bien mauvais signal : la situation du remplacement restera inacceptable si la même politique est maintenue.

Pour la CGT Educ'Action, le SE-UNSA, le SGEN-CFDT et le SNUDI-FO, le manque de personnels dédiés à la formation continue ne peut justifier la remise en cause des dispositions statutaires et la mise en place d'une annualisation du temps de travail qui n'est pas prévue.

Certain.es de notre volonté partagée de travailler à l'amélioration des conditions de travail des personnels, de scolarisation des élèves et de fonctionnement des écoles, nous restons à votre disposition pour engager le dialogue sur cette question.